

**BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES**



**Edition Chronologique n°29 du 5 juillet 2013**

TEXTE SIGNALE

**ARRÊTÉ**

pris pour l'application de l'article 233. du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et fixant l'assignation comptable des rémunérations des personnels de l'État servies sans ordonnancement préalable ainsi que des titres de perception émis à l'encontre des personnels et relatifs aux indus de rémunération, aux validations de services auxiliaires et aux rachats d'années d'études.

*Du 18 avril 2013*

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

**ARRÊTÉ pris pour l'application de l'article 233. du décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et fixant l'assignation comptable des rémunérations des personnels de l'État servis sans ordonnancement préalable ainsi que des titres de perception émis à l'encontre des personnels et relatifs aux indus de rémunération, aux validations de services auxiliaires et aux rachats d'années d'études.**

*Du 18 avril 2013*

NOR B U D E 1 3 1 0 2 9 3 A

---

*Pièce(s) Jointe(s) :*

Trois annexes.

*Textes abrogés :*

À compter du 1er janvier 2013 : Arrêté du 6 février 2009 (n.i. BO ; JO du 8 février 2009, texte n° 22).

À compter du 1er janvier 2013 : Arrêté du 6 février 2009 (JO n° 33 du 8 février 2009, texte n° 21 ; signalé au BOC 44/2012 ; BOEM 410.5.3).

À compter du 1er janvier 2013 : Arrêté du 24 décembre 2009 (JO n° 17 du 21 janvier 2010, texte n° 27 ; signalé au BOC 6/2010 ; BOEM 410.5.3).

À compter du 1er janvier 2013 : Arrêté du 5 novembre 2010 (JO n° 269 du 20 novembre 2010, texte n° 16 ; signalé au BOC 53/2010 ; BOEM 410.5.3).

À compter du 1er janvier 2013 : Arrêté du 1er décembre 2011 (JO n° 99 du 26 avril 2012, texte n° 52 ; signalé au BOC 40/2012 ; BOEM 410.5.3) modifié.

*Classement dans l'édition méthodique :* BOEM 410.1.1, 410.3

*Référence de publication :* JO n° 98 du 26 avril 2013, texte n° 29 ; signalé au BOC 29/2013.

---

Le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget,

Vu l'article L. 1711-1. du code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n° 2007-903 du 15 mai 2007 portant création d'un service à compétence nationale à caractère interministériel dénommé « opérateur national de paye », notamment ses articles 3. et 7. ;

Vu le décret n° 2010-1690 du 30 décembre 2010 relatif aux procédures financières et comptables spécifiques des forces armées ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 128., 233. et 238. ;

Vu l'arrêté du 6 mars 2012 conférant la qualité d'ordonnateur secondaire au directeur du centre expert pour les ressources humaines du personnel civil du ministère de la défense ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2012 fixant l'assignation des dépenses et des recettes des ordonnateurs secondaires des services civils de l'État, notamment son article 10. ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès des services du Premier ministre et du ministère des droits des femmes ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de la justice ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'économie et des finances, du ministère du redressement productif, du ministère du commerce extérieur, du ministère de l'artisanat, du commerce et du tourisme et du ministère de la réforme de l'État, de la décentralisation et de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère des affaires sociales et de la santé et du ministère des sports, de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'intérieur et du ministère des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et du ministère de l'égalité des territoires et du logement ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de la culture et de la communication ;

Vu l'arrêté du 24 janvier 2013 fixant l'assignation comptable de dépenses et de recettes sur le contrôleur budgétaire et comptable ministériel placé auprès du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Arrête :

Art. 1er. Le présent arrêté s'applique :

- aux personnels civils de l'État en fonctions en métropole, dans les départements d'outre-mer à l'exception du département de Mayotte ainsi qu'à l'étranger ;
- aux marins du dragage et du balisage relevant du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en poste à Saint-Pierre-et-Miquelon ;
- aux personnels militaires en fonctions à l'étranger lorsque leur rémunération n'est pas assurée par avance de trésorerie solde au sens du décret du 30 décembre 2010 susvisé ;
- aux personnels militaires nommés sur un emploi fonctionnel civil ;
- aux personnels militaires de la direction générale de l'armement ;
- aux membres du corps militaire du contrôle général des armées ;

- aux officiers généraux de deuxième section rappelés en activité par le ministre de la défense par voie de vacation.

Art. 2. I. Les rémunérations servies aux personnels de l'État relevant d'un ordonnateur principal sont mises en paiement sans ordonnancement préalable par le directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris.

II. Les rémunérations des personnels en poste à l'étranger sont mises en paiement sans ordonnancement préalable par le trésorier- payeur général pour l'étranger.

III. Les rémunérations des personnels des services déconcentrés de l'État en poste en métropole et dans les départements d'outre-mer sont mises en paiement sans ordonnancement préalable par les comptables publics désignés à l'annexe I.

IV. Les assignations comptables dérogeant aux dispositions des alinéas précédents sont mentionnées en annexe II. pour les ministères civils et annexe III. pour le ministère de la défense.

Art. 3. La prise en charge des titres de perception émis à l'encontre des personnels par des ordonnateurs principaux ou secondaires et relatifs aux indus de rémunération, aux validations de services auxiliaires et aux rachats d'années d'études est assurée par les comptables publics désignés à l'article précédent.

Par dérogation, la prise en charge des titres relatifs aux validations de services auxiliaires et aux rachats d'années d'études émis à l'encontre des personnels des services déconcentrés de l'État par des ordonnateurs principaux est assurée par la direction régionale des finances publiques d'Île-de-France.

La prise en charge des titres de perception émis à l'encontre de l'IRCANTEC par des ordonnateurs secondaires dans le cadre de la procédure de validation de services auxiliaires est assurée par les comptables désignés aux annexes du présent arrêté.

La prise en charge des titres de perception émis à l'encontre de l'IRCANTEC par des ordonnateurs principaux dans le cadre de la procédure de validation de services auxiliaires est assurée dans les conditions prévues par les arrêtés du 24 janvier 2013 fixant l'assignation des dépenses et des recettes sur les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels.

Art. 4. Les dispositions du présent arrêté prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2013 et cessent de s'appliquer dans les conditions prévues aux articles 3. et 7. du décret du 15 mai 2007 susvisé.

Art. 5. Sont abrogés :

- l'arrêté du 6 février 2009 portant extension de la procédure de paiement sans ordonnancement préalable des rémunérations prévue par le décret n° 65-845 du 4 octobre 1965 modifié aux marins du dragage et du balisage relevant du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire en poste à Saint-Pierre-et-Miquelon ;

- l'arrêté du 6 février 2009 portant extension de la procédure de paiement sans ordonnancement préalable des rémunérations prévue par le décret n° 65-845 du 4 octobre 1965 modifié aux personnels militaires de la délégation générale pour l'armement ;

- l'arrêté du 24 décembre 2009 portant extension de la procédure de paiement sans ordonnancement préalable des rémunérations prévue par le décret n° 65-845 du 4 octobre 1965 modifié au corps militaire du contrôle général des armées ;

- l'arrêté du 5 novembre 2010 portant extension de la procédure de paiement sans ordonnancement préalable des rémunérations, prévue par le décret n° 65-845 du 4 octobre 1965 modifié, aux officiers généraux de deuxième section rappelés en activité par le ministre de la défense par voie de vacation ;

- l'arrêté du 1<sup>er</sup> décembre 2011 portant modalités d'application du décret n° 65-845 du 4 octobre 1965 modifié relatif au paiement sans ordonnancement préalable des rémunérations servies aux personnels civils de l'État ainsi qu'à certaines catégories de personnels militaires en fonctions en métropole, dans les départements d'outre-mer et à l'étranger.

Art. 6. Le directeur général des finances publiques au ministère de l'économie et des finances est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 18 avril 2013.

Pour le ministre et par délégation :

*Le chef de service,*

D. LITVAN.

ANNEXE I.  
**ASSIGNATION COMPTABLE DES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION DES PERSONNELS DE  
L'ÉTAT (MINISTÈRES CIVILS).**

RÉSIDENCE ADMINISTRATIVE DE L'ORDONNATEUR (dans l'ordre alphabétique des régions).	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DE LA PAYE sans ordonnancement préalable.
Résidence administrative de l'ordonnateur (dans l'ordre alphabétique des régions)	Comptable public assignataire de la paye sans ordonnancement préalable
Bas-Rhin, Haut-Rhin	Directeur régional des finances publiques d'Alsace et du département du Bas-Rhin
Dordogne, Gironde, Landes, Lot-et-Garonne, Pyrénées-Atlantiques	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Allier, Cantal, Puy-de-Dôme, Haute-Loire	Directeur régional des finances publiques d'Auvergne et du département du Puy-de-Dôme
Calvados, Manche, Orne	Directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados
Côte-d'Or, Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne	Directeur régional des finances publiques de Bourgogne et du département de la Côte-d'Or
Côtes-d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Morbihan	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Cher, Eure-et-Loir, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret	Directeur départemental des finances publiques d'Indre-et-Loire
Ardennes, Aube, Marne, Haute-Marne	Directeur régional des finances publiques de Champagne-Ardenne et du département de la Marne
Corse-du-Sud, Haute-Corse	Directeur régional des finances publiques de Corse et du département de Corse-du-Sud
Doubs, Jura, Haute-Saône, Territoire de Belfort	Directeur régional des finances publiques de Franche-Comté et du département du Doubs
Guadeloupe	Directeur régional des finances publiques de Martinique
Guyane	Directeur régional des finances publiques de Martinique
Eure, Seine-Maritime	Directeur régional des finances publiques de Haute-Normandie et du département de Seine-Maritime
Paris	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Seine-et-Marne, Val-de-Marne	Directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne
Yvelines, Essonne	Directeur départemental des finances publiques des Yvelines
Hauts-de-Seine, Val-d'Oise	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Seine-Saint-Denis	Directeur départemental des finances publiques de Seine-Saint-Denis
Aude, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales	Directeur régional des finances publiques de Languedoc-Roussillon et du département de l'Hérault
Corrèze, Creuse, Haute-Vienne	Directeur régional des finances publiques du Limousin et du département de la Haute-Vienne
Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Vosges	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Martinique	Directeur régional des finances publiques de Martinique
Ariège, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Lot, Hautes-Pyrénées, Tarn, Tarn-et-Garonne	Directeur régional des finances publiques de Midi-Pyrénées et du département de la Haute-Garonne
Nord, Pas-de-Calais	Directeur régional des finances publiques de Nord - Pas-de-calais et du département du Nord

Loire-Atlantique, Maine-et-Loire, Mayenne, Sarthe, Vendée	Directeur régional des finances publiques des Pays de la Loire et du département de Loire-Atlantique
Aisne, Oise, Somme	Directeur régional des finances publiques de Picardie et du département de la Somme
Charente, Charente-Maritime, Deux-Sèvres, Vienne	Directeur régional des finances publiques du Limousin et du département de la Haute-Vienne
Alpes-de-Haute-Provence, Hautes-Alpes, Bouches-du-Rhône, Vaucluse	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Alpes-Maritimes, Var	Directeur départemental des finances publiques des Alpes-Maritimes
Réunion	Directeur régional des finances publiques de La Réunion
Ain, Loire, Rhône	Directeur régional de la région Rhône-Alpes et du département du Rhône
Ardèche, Drôme, Isère, Savoie, Haute-Savoie	Directeur départemental des finances publiques de l'Isère

ANNEXE II.  
**ASSIGNATIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES DES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION DES  
PERSONNELS DE L'ÉTAT (MINISTÈRES CIVILS).**

**A. Ministère des affaires étrangères.**

CATÉGORIE DE PERSONNELS.	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DE LA PAYE sans ordonnancement préalable.
Personnels en fonctions sur le territoire national	Trésorier-payeur général pour l'étranger

**B. Ministère de la culture et de la communication.**

CATÉGORIE DE PERSONNELS.	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DE LA PAYE sans ordonnancement préalable.
Personnels affectés dans les directions régionales des affaires culturelles	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Personnels des écoles normales supérieures d'architecture	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

**C. Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.**

CATÉGORIE DE PERSONNELS.	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DE LA PAYE sans ordonnancement préalable.
Personnels des services centraux	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Personnels des services déconcentrés de métropole	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Personnels des services déconcentrés des départements d'outre-mer hors Mayotte	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts relevant du centre interministériel de gestion créé par arrêté du 2 août 2010	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine



**D. Services déconcentrés du ministère de l'éducation nationale et du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche.**

ACADÉMIE.	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DE LA PAYE sans ordonnancement préalable.
Créteil (enseignement supérieur)	Directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis
Paris (enseignement du 1er et du 2e degré)	

**E. Ministère de l'économie et des finances.**

SERVICE.	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DE LA PAYE sans ordonnancement préalable.
Direction générale des douanes et droits indirects	
Direction nationale de recherches et d'enquêtes douanières	Directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis
Direction interrégionale des douanes et droits indirects d'Île-de-France	Directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis
Direction interrégionale des douanes et droits indirects de Roissy Aéroports	Directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis
Centre informatique douanier d'Osny	Directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis
Services spécialisés de la direction générale des finances publiques	
École nationale des finances publiques	Directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis
Direction spécialisée des finances publiques pour l'Assistance publique-hôpitaux de Paris	Directeur départemental des finances publiques de la Seine-Saint-Denis
Direction du contrôle fiscal Île-de-France Est (La Plaine-Saint-Denis)	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Direction du contrôle fiscal Île-de-France Ouest (La Plaine-Saint-Denis)	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Direction des grandes entreprises (Pantin)	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Direction nationale d'enquêtes fiscales (Pantin)	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Direction des vérifications nationales et internationales (Pantin)	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Direction des résidents à l'étranger et des services généraux (Noisy-le-Grand)	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Service national de documentation du cadastre (Saint-Germain-en-Laye)	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	
Services déconcentrés de métropole et des départements d'outre-mer hors Mayotte	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Service commun des laboratoires des ministères économique et financier	
Personnels issus de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Personnels issus de la direction générale des douanes et droits indirects	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine

## F. Ministère de l'intérieur.

SERVICE OU CATÉGORIE DE PERSONNELS.	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DE LA PAYE sans ordonnancement préalable.
Bureau des cultes du Bas-Rhin et du Haut-Rhin	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture de l'Ain	Directeur départemental des finances publiques de l'Isère
Préfecture de l'Aisne	Directeur régional des finances publiques de Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord
Préfecture de l'Allier	Directeur départemental des finances publiques de l'Isère
Préfecture des Alpes-Maritimes	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Préfecture des Ardennes	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture de l'Ariège	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture de l'Aube	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture de l'Aude	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Préfecture de l'Aveyron	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture du Calvados	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture du Cantal	Directeur départemental des finances publiques de l'Isère
Préfecture de Charente	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture de Charente-Maritime	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture du Cher	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture de la Corrèze	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture de la Corse-du-Sud	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Préfecture de la Haute-Corse	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Préfecture de la Côte-d'Or	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture de la Creuse	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture du Doubs	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle

Préfecture de l'Eure	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture d'Eure-et-Loir	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture du Jura	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture du Gard	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Préfecture de la Haute-Garonne	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture du Gers	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture de l'Hérault	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Préfecture d'Indre	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture d'Indre-et-Loire	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture de Loir-et-Cher	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture de la Loire	Directeur départemental des finances publiques de l'Isère
Préfecture de la Haute-Loire	Directeur départemental des finances publiques de l'Isère
Préfecture de la Loire-Atlantique	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture du Loiret	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture du Lot	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture de Lozère	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Préfecture de Maine-et-Loire	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture de la Manche	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture de la Marne	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture de la Haute-Marne	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture de la Mayenne	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture de la Nièvre	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture de l'Oise	Directeur régional des finances publiques de Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord
Préfecture de l'Orne	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

Préfecture du Puy-de-Dôme	Directeur départemental des finances publiques de l'Isère
Préfecture des Hautes-Pyrénées	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture des Pyrénées-Orientales	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Préfecture du Bas-Rhin	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture du Haut-Rhin	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture du Rhône	Directeur départemental des finances publiques de l'Isère
Préfecture de la Haute-Saône	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture de la Saône-et-Loire	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture de la Sarthe	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture de la Seine-Maritime	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture des Deux-Sèvres	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture de la Somme	Directeur régional des finances publiques de Nord - Pas-de-Calais et du département du Nord
Préfecture du Tarn	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture de Tarn-et-Garonne	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture du Var	Directeur régional des finances publiques de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône
Préfecture de la Vendée	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Préfecture de la Vienne	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture de la Haute-Vienne	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Préfecture de l'Yonne	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Préfecture du Territoire de Belfort	Directeur régional des finances publiques de Lorraine et du département de la Moselle
Secrétariat général pour l'administration de la police de Lyon	Directeur départemental des finances publiques de l'Isère
Chefs de district en poste dans les Terres australes et antarctiques françaises (archipel de Crozet, archipel des Kerguelen, îles Saint-Paul et Amsterdam, Terre Adélie, îles Éparses)	Directeur régional des finances publiques de La Réunion
Personnels de la sécurité routière rémunérés dans le cadre de la délégation de gestion avec le ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie	Cf. annexe I.

### G. Services du Premier ministre. Juridictions administratives et financières.

SERVICE OU CATÉGORIE DE PERSONNELS.	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DE LA PAYE sans ordonnancement préalable.
Magistrats des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Personnels des juridictions administratives rémunérés dans le cadre de la délégation de gestion entre le Conseil d'État et le ministère chargé de l'intérieur (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Calvados, Haute-Corse, Côte-d'Or, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Nord, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Rhône, Somme, Var)	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Personnels des juridictions administratives rémunérés dans le cadre de la délégation de gestion entre le Conseil d'État et le ministère chargé de l'intérieur (Doubs, Haute-Garonne, Hérault, Gard, Loire-Atlantique, Loiret, Puy-de-Dôme, Seine-Maritime, Haute-Vienne)	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er janvier 2013
Chambres régionales des comptes	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris

### H. Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie et ministère de l'égalité des territoires et du logement.

SERVICE OU CATÉGORIE DE PERSONNELS.	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE DE LA PAYE sans ordonnancement préalable.
Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement en région d'Île-de-France	Directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement et de l'aménagement d'Île-de-France	Directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne
Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie d'Île-de-France	Directeur départemental des finances publiques du Val-de-Marne
Personnels des services centraux relevant de corps gérés par le ministère chargé de l'agriculture	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Personnels des services déconcentrés relevant de corps gérés par le ministère chargé de l'agriculture	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts relevant du centre interministériel de gestion créé par arrêté du 2 août 2010 (personnels en poste à l'administration centrale)	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts relevant du centre interministériel de gestion créé par arrêté du 2 août 2010 (personnels en poste dans les services déconcentrés)	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Service technique des remontées mécaniques et des transports guidés de Grenoble (Isère)	Directeur régional des finances publiques de Rhône-Alpes et du département du Rhône
Service d'études techniques des routes et autoroutes de Sourdun (Seine-et-Marne)	Directeur départemental des finances publiques des Hauts-de-Seine
Personnels de catégorie A en poste dans les départements d'outre-mer	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris à compter du 1er avril 2013
Personnels de catégorie B et C en poste dans les départements d'outre-mer	Directeur régional des finances publiques de Basse-Normandie et du département du Calvados à



**ANNEXE III.**  
**ASSIGNATIONS COMPTABLES PARTICULIÈRES DES DÉPENSES DE RÉMUNÉRATION DES**  
**PERSONNELS DE L'ÉTAT (MINISTÈRE DE LA DÉFENSE).**

CATÉGORIE DE PERSONNELS.	DÉPARTEMENT D'AFFECTATION.	COMPTABLE PUBLIC ASSIGNATAIRE de la paye sans ordonnancement préalable.
Personnel civil mis à disposition de la Fondation France libre, de la Mutuelle civile de la défense, de la Mutuelle nationale militaire, de la présidence de la République, des services du Premier ministre et du Cercle national des armées	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnels civils mis à disposition de la Mutuelle nationale de la marine	Tous départements	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil mis à disposition des fédérations sportives et cercles sportifs	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs de l'ex-direction des statuts, des pensions et de la réinsertion sociale	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs de la direction du service national	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs relevant du service de l'accompagnement professionnel et des pensions de la direction des ressources humaines du ministère de la défense	A i n , A i s n e , A l l i e r , A l p e s - d e - H a u t e - P r o v e n c e , A l p e s - M a r i t i m e s , A r d è c h e , A r d e n n e s , A r i è g e , A u b e , A u d e , B o u c h e s - d u - R h ô n e , C a l v a d o s , C h a r e n t e , C h a r e n t e - M a r i t i m e , C h e r , C o r r è z e , C o r s e , C ô t e - d ' O r , C ô t e s - d ' A r m o r , C r e u s e , D o u b s , D r ô m e , E u r e , E u r e - e t - L o i r , F i n i s t è r e , G a r d , H a u t e - G a r o n n e , G i r o n d e , H é r a u l t , I l l e - e t - V i l a i n e , I n d r e , I n d r e - e t - L o i r e , I s è r e , J u r a , L a n d e s , L o i r - e t - C h e r , L o i r e , H a u t e - L o i r e , L o i r e - A t l a n t i q u e , L o i r e t , L o t , L o t - e t - G a r o n n e , M a i n e - e t - L o i r e , M a n c h e , M a r n e , H a u t e - M a r n e , M a y e n n e , M e u r t h e - e t - M o s e l l e , M e u s e , M o r b i h a n , M o s e l l e , N i è v r e , N o r d , O i s e , O r n e , P u y - d e - D ô m e , P y r é n é e s - A t l a n t i q u e s , H a u t e s - P y r é n é e s , B a s - R h i n , H a u t - R h i n , R h ô n e , H a u t e - S a ô n e , S a ô n e - e t - L o i r e , S a r t h e , S a v o i e , H a u t e - S a v o i e , P a r i s , S e i n e - M a r i t i m e , Y v e l i n e s , D e u x - S è v r e s , S o m m e , T a r n , T a r n - e t - G a r o n n e , V a r , V a u c l u s e , V e n d é e , V i e n n e , H a u t e - V i e n n e , V o s g e s , Y o n n e , T e r r i t o i r e d e B e l f o r t , H a u t s - d e - S e i n e , S e i n e - S a i n t - D e n i s e t V a l - d e - M a r n e	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs relevant du service de	Charente-Maritime, Cher, Corse, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Finistère,	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine

l'accompagnement professionnel et des pensions de la direction des ressources humaines du ministère de la défense	Gironde, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Nord, Oise, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Paris, Yvelines, Var, Vaucluse, Essonne et Val-d'Oise	
Personnel civil des organismes extérieurs relevant du service des ressources humaines civiles de la direction des ressources humaines du ministère de la défense	Gironde, Ile-et-Vilaine, Moselle, Rhône, Yvelines et Var	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs relevant du service des ressources humaines civiles de la direction des ressources humaines du ministère de la défense	Finistère, Gironde, Ile-et-Vilaine, Moselle, Yvelines et Var	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ile-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs relevant de l'agence de reconversion de la défense, défense mobilité, de la direction des ressources humaines du ministère de la défense	Ain, Ardennes, Ariège, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Hérault, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Loire-Atlantique, Loiret, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Moselle, Nord, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Yvelines, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Territoire de Belfort et Essonne	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs relevant de l'agence de reconversion de la défense, défense mobilité, de la direction des ressources humaines du ministère de la défense	Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Côte-d'Or, Eure, Finistère, Haute-Garonne, Gironde, Indre-et-Loire, Landes, Loiret, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Rhône, Paris, Var, Vaucluse et Essonne	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ile-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs du service d'infrastructure de la défense	Ain, Alpes-de-Haute-Provence, Ariège, Aube, Aude, Aveyron, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Corse, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loiret, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Var, Vendée, Vienne,	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde



	Vosges et Essonne	
Personnel civil des organismes extérieurs du service d'infrastructure de la défense	Ain, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Cher, Côte-d'Or, Eure, Finistère, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Moselle, Oise, Bas-Rhin, Haute-Saône, Paris, Yvelines, Var, Vaucluse, Essonne, et Val-d'Oise	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ile-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives	Rhône	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs de la direction de la mémoire, du patrimoine et des archives	Finistère, Gironde, Morbihan, Moselle et Var	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ile-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs du centre de formation de la défense, de la direction des ressources humaines du ministère de la défense	Cher	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs du centre de formation de la défense, de la direction des ressources humaines du ministère de la défense	Cher	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ile-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs de l'état-major des armées	Bouches-du-Rhône, Côte-d'Or, Côtes-d'Armor, Dordogne, Doubs, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Loire-Atlantique, Marne, Moselle, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Rhône, Paris, Seine-Maritime, Yvelines, Var, Vienne et Hauts-de-Seine	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs de l'état-major des armées	Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Finistère, Gironde, Oise, Bas-Rhin, Paris, Yvelines, Var et Hauts-de-Seine	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ile-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs du centre de pilotage et de conduite du soutien	A i n , A i s n e , A l l i e r , Alpes-de-Haute-Provence, Ardennes, A r i è g e , A u b e , A u d e , Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Corse, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Ile-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loir-et-Cher, Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Moselle, Nièvre, Nord, O i s e , P u y - d e - D ô m e , Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Bas-Rhin,	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde

	Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines, Deux-Sèvres, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Territoire de Belfort, Essonne, Hauts-de-Seine, Seine-Saint-Denis et Val-de-Marne	
Personnel civil des organismes extérieurs du centre de pilotage et de conduite du soutien	Ain, Allier, Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Corse, Côte-d'Or, Drôme, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loir-et-Cher, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Paris, Yvelines, Var, Vaucluse et Val-d'Oise	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs du service interarmées des munitions	Aisne, Bouches-du-Rhône, Gironde, Loir-et-Cher, Meuse, Morbihan et Yvelines	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs du service interarmées des munitions	Aisne, Bouches-du-Rhône, Cher, Finistère, Gironde, Paris et Var	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs du service du commissariat des armées	Aube, Bouches-du-Rhône, Dordogne, Haute-Garonne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Loire, Maine-et-Loire, Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Moselle, Nord, Rhône, Paris, Seine-Maritime, Yvelines, Var, Haute-Vienne, Essonne et Val-de-Marne	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs du service du commissariat des armées	Charente, Drôme, Finistère, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre-et-Loire, Landes, Loiret, Moselle, Nord, Paris, Yvelines, Var et Essonne	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense	Ain, Allier, Ariège, Aube, Aude, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corrèze, Corse, Côte-d'Or, Creuse, Dordogne, Doubs, Drôme, Eure, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Landes, Loire, Loiret, Maine-et-Loire, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Morbihan, Moselle, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Savoie, Haute-Savoie, Paris, Yvelines, Deux-Sèvres, Var, Vaucluse, Vienne,	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde

	Territoire de Belfort, Essonne, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne	
Personnel civil des organismes extérieurs de la direction interarmées des réseaux d'infrastructures et des systèmes d'information de la défense	Aude, Bouches-du-Rhône, Charente, Charente-Maritime, Cher, Corse, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Gironde, Finistère, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Manche, Marne, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Oise, Bas-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Paris, Yvelines, Var, Vaucluse, Essonne et Val-de-Marne	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs de l'armée de terre	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs de l'armée de terre	Cantal, Landes, Oise, Haut-Rhin, Paris, Seine-et-Marne, Yvelines et Var	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs de l'armée de l'air	Tous départements	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs de la marine	Tous départements	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs relevant du service des essences des armées	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Personnel civil des organismes extérieurs relevant du service de santé des armées	Aisne, Alpes de Haute-Provence, Ardennes, Ariège, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Cher, Corrèze, Côte-d'Or, Doubs, Drôme, Eure-et-Loir, Gard, Haute-Garonne, Gironde, Ille-et-Vilaine, Isère, Loiret, Lot-et-Garonne, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Meuse, Moselle, Nord, Oise, Puy-de-Dôme, Pyrénées-Atlantiques, Hautes-Pyrénées, Bas-Rhin, Haut-Rhin, Rhône, Saône-et-Loire, Sarthe, Haute-Savoie, Paris, Yvelines, Deux-Sèvres, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Territoire de Belfort, Essonne, Hauts-de-Seine et Val-de-Marne	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs relevant du service de santé des armées	Ain, Bouches-du-Rhône, Calvados, Charente, Charente-Maritime, Cher, Côte-d'Or, Eure, Eure-et-Loir, Finistère, Gironde, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Loire-Atlantique, Loiret, Maine-et-Loire, Manche, Marne, Haute-Marne, Meurthe-et-Moselle, Morbihan, Oise, Haut-Rhin, Haute-Saône, Paris, Yvelines et Var	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs relevant du service industriel de l'aéronautique	Gironde, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Puy-de-Dôme et Var	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
	Finistère et Morbihan	

Personnel civil des organismes extérieurs relevant du service industriel de l'aéronautique		Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs relevant de la structure intégrée du maintien en condition opérationnelle des matériels aéronautiques du ministère de la défense	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil du ministère de la défense mis à disposition d'organismes extérieurs de la gendarmerie nationale	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs du service historique de la défense	Indre, Pyrénées-Atlantiques et Val-de-Marne	Directeur régional des finances publiques d'Aquitaine et du département de la Gironde
Personnel civil des organismes extérieurs du service historique de la défense	Charente-Maritime, Finistère, Manche, Morbihan, Paris, Var et Val-de-Marne	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil des organismes extérieurs de la direction générale de l'armement	Bouches-du-Rhône, Landes	Directeur régional des finances publiques de Bretagne et du département d'Ille-et-Vilaine
Personnel civil et militaire relevant de la direction générale de l'armement	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Officiers généraux de 2e section rappelés à l'activité sous forme de vacances	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Personnel civil et militaire nommé sur un emploi fonctionnel civil	Tous départements	Directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris
Personnel civil des organismes extérieurs en poste en outre-mer	Guadeloupe, Guyane, Martinique	Directeur régional des finances publiques de la Martinique
Personnel civil des organismes extérieurs en poste en outre-mer	La Réunion	Directeur régional des finances publiques de La Réunion